

# FORMATION CONTINUE

se former tout au long de la vie

RÉFORME DU  
5 mars 2014

[www.facmetiers91.fr](http://www.facmetiers91.fr)

# LA RÉFORME DE LA FORMATION

## Constats et ambitions poursuivies par la loi du 5 mars 2014

### Constats sur lesquels repose la loi du 5 mars 2014 :

- Un niveau de **chômage élevé**, une discontinuité croissante des **trajectoires professionnelles** et l'accélération des mutations économiques
- Un système de formation qui ne bénéficie pas suffisamment aux **publics les plus fragilisés**
- La loi transforme l'obligation de financer de la formation, en obligation de former et pose le dialogue social et le développement des compétences comme un axe prioritaire

# LA RÉFORME DE LA FORMATION

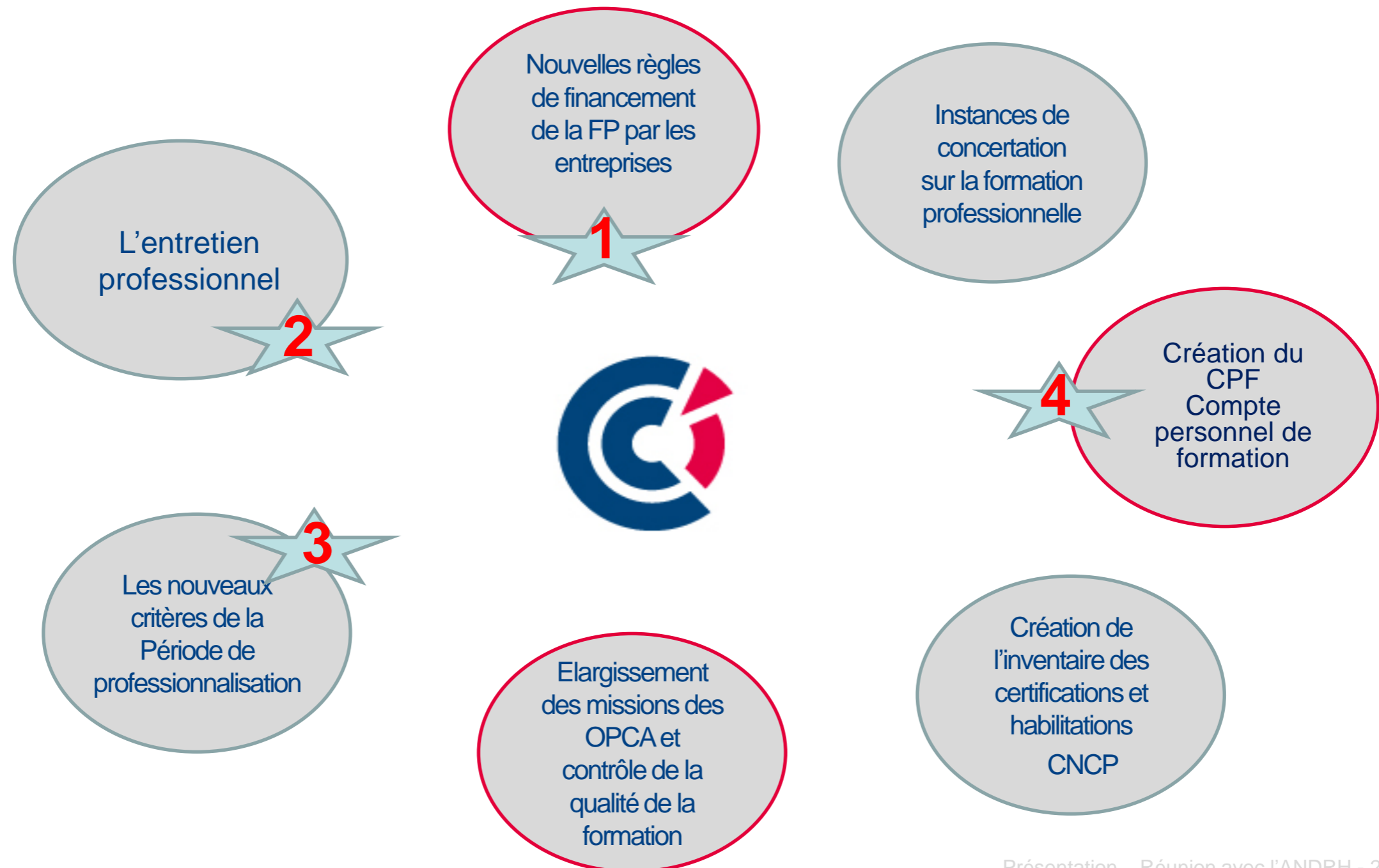
## Constats et ambitions poursuivies par la loi du 5 mars 2014

### Ambitions de la réforme :

- **Dynamiser le dialogue social dans les branches et les entreprises** sur les enjeux de formation et de compétences
- **Simplifier la collecte** de la formation professionnelle par une contribution unique
- **Piloter de façon plus efficace**, la formation professionnelle aux plan national comme régional
- **Sécuriser les parcours professionnels**, en améliorant l'accès à la formation à ceux qui en ont le plus besoin
- **Conforter la perception par les entreprises**, de la formation professionnelle en tant qu'investissement de compétitivité et non comme un obligation fiscale

# LA RÉFORME DE LA FORMATION

## Constats et ambitions poursuivies par la loi du 5 mars 2014



# Evolution apportées par la loi sur la FP : La contribution des entreprises

## Une contribution unique, un collecteur unique

Passage d'une obligation fiscale de financer la formation à une obligation de former :

■ Une contribution unique :

- 0,5 % de la masse salariale pour les entreprises < 10
- 1 % de la masse salariale pour les entreprises > 10

■ Des contributions supplémentaires pour répondre aux obligations en matière d'adaptation au poste de travail et de maintien dans l'emploi, soit en :

- finançant directement leurs actions de formation (plan)
- opérant des versements volontaires à leur OPCA

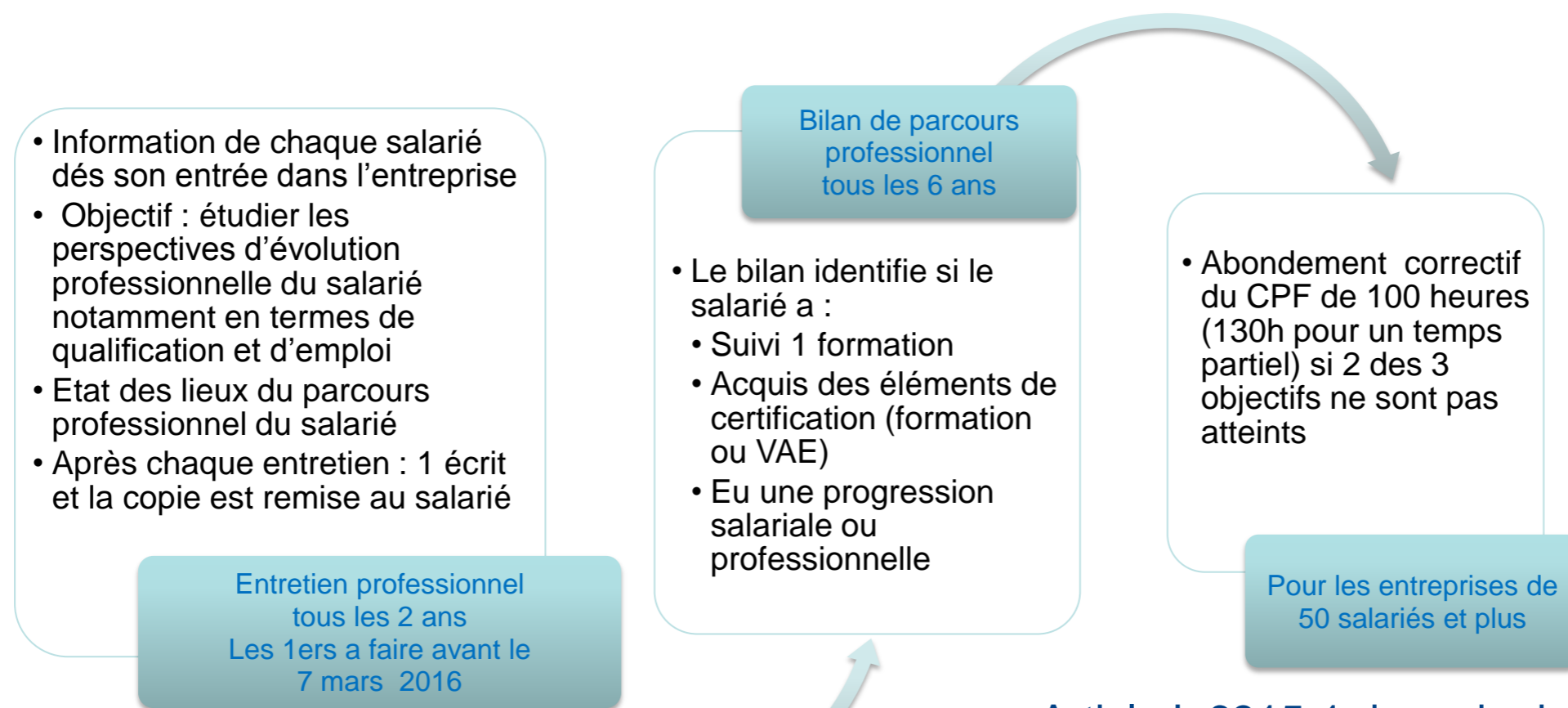


# Autres évolutions apportées par la loi sur la formation : L'entretien professionnel obligatoire

L'entretien professionnel est obligatoire quelle que soit la taille de l'entreprise et le statut du salarié (CDD, CDI, contrat conclus dans le cadre des politiques de l'emploi, contrat saisonnier).

Il est exclusivement consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualifications et d'emploi et doit être réalisé tous les 2 ans.

Entretien qui remplace les entretiens de 2<sup>nd</sup>e partie de carrière et bilan d'étape professionnel



Article L 6315-1 du code du travail

Article L 6315-1 du code du travail

# Evolution apportées par la loi sur la FP : La période de professionnalisation

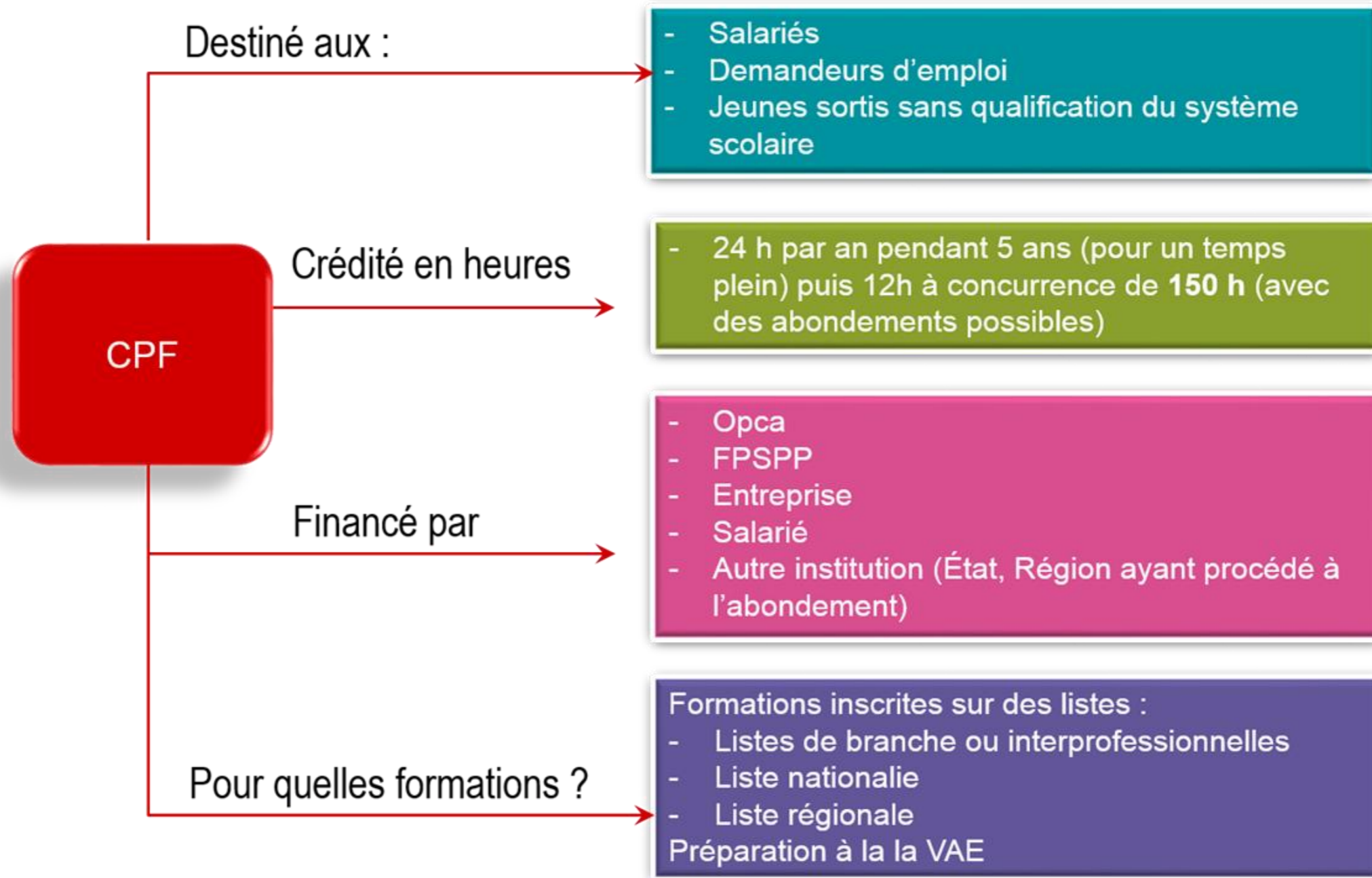
Financé sur les fonds de la professionnalisation (de 0,15 % à 0,30% de la MSB des entreprises selon leur taille)  
ce parcours de formation peut se dérouler pendant ou en dehors du temps de travail.

## Ce qui a changé avec la loi du 5 mars 2014 :

- La liste des formations éligibles à la période de professionnalisation est recentrée sur les actions visant une qualification reconnue :
  - socle de compétences et de connaissances
  - formations qualifiantes (RNCP, ...)
  - certifications et habilitations recensées à l'inventaire
- Les catégories de salariés éligibles sont redéfinies :
  - salariés en CDI, CDD
  - salariés d'une structure d'Insertion par l'économie (IAE)
  - salariés en contrat unique d'insertion (CDD et CDI)
- La durée minimale des périodes de professionnalisation est fixée à 70 heures sur 12 mois, sauf exceptions :
  - la VAE
  - les formations relevant du socle de compétences ou de l'inventaire
  - les formations financées dans le cadre de l'abondement CPF

Les certifications recensées à l'inventaire peuvent être prise en charge au titre de  
la période de professionnalisation

# Evolutions apportées par la loi sur la FP : Le Compte Personnel de Formation - CPF





# Evolution apportées par la loi sur la FP : Le Compte Personnel de Formation - CPF

Par l'OPCA auquel  
l'entreprise est rattaché,  
dans la limite d'un plafond

Par le FPSPP, si le CPF  
est mobilisé dans le cadre  
d'un CIF.

Par l'employeur s'il a  
signé un accord prévoyant  
qu'il finance les coûts  
pédagogiques du CPF  
(gestion directe du 0,2%).  
Sans accord négocié, s'il  
accepte de compléter le  
financement OPCA



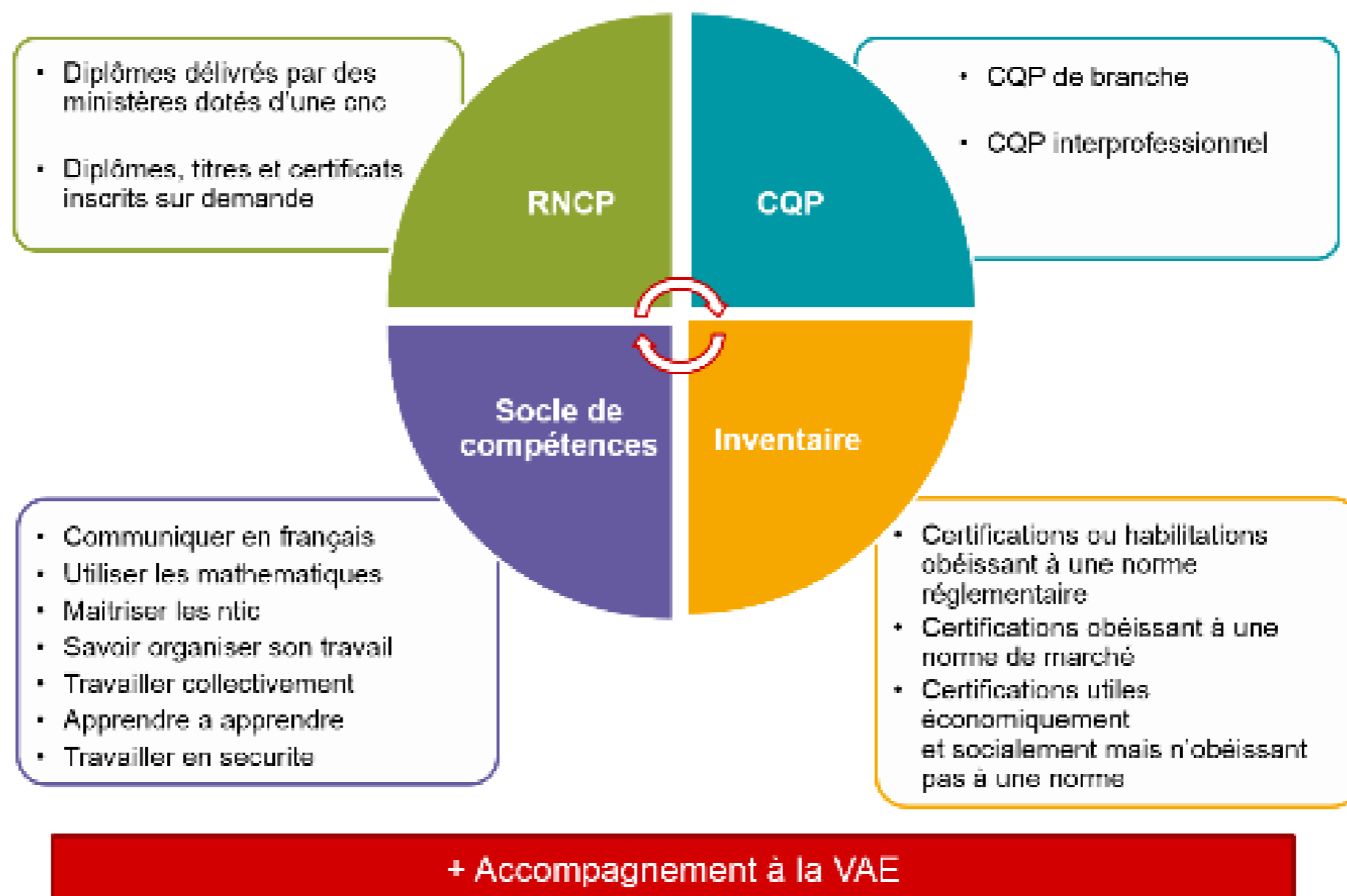
**Pour un salarié,  
le CPF pourra être  
financé...**

Par l'employeur pour les  
coûts salariaux si le CPF  
est pris sur le temps de  
travail

Par le salarié lui-même,  
pour tout ce qui ne serait  
pas pris en charge..

# Evolution apportées par la loi sur la FP : Le Compte Personnel de Formation - CPF

## Les formations éligibles au CPF



# OUVERTURE / CLÔTURE DES DROITS

- Pour chaque personne, dès son entrée sur le marché du travail (droits également ouverts pour les apprentis et les jeunes en contrat de professionnalisation)  
Article L 6111-1 alinéa 6 du code du travail
- Capitalisation pendant les congés légaux (maternité, paternité, adoption, présence parentale, congé parental d'éducation, soutien familial, maladie professionnelle, accident de travail)
- A partir de 16 ans et, par dérogation à 15 ans, pour les jeunes ayant accompli le 1er cycle de l'enseignement secondaire (3ème)  
Article L 6323-1 du code du travail
- Le compte est clos lorsque la personne fait valoir ses droits à la retraite  
Article L 6323-1 du code du travail

# FORMATION CONTINUE

se former tout au long de la vie

Formations inter - intra

Formations sur mesure

E.Learning

Certifications

Contrats de professionnalisation

VAE, accompagnements, bilans

[www.facmetiers91.fr](http://www.facmetiers91.fr)

# LA FACULTÉ DES MÉTIERS DE L'ESSONNE

- > 3 sites de formation
- > 12 domaines de compétences
- > 80 formations certifiantes et diplômantes
- > 4 000 adultes formés / an
- > 20 000 heures de formation
- > 1 centre d'examen : TOEIC, TEF, TCF, CAMBRIDGE, BULATS, BRIGHT...
- > 1 centre qualifié ISQ OPQF



Bondoufle



Évry



Massy

# NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES

## FORMATIONS TRANSVERSES

MANAGEMENT - LEADERSHIP  
COMMERCIAL - MARKETING  
BUREAUTIQUE - INFORMATIQUE - WEB  
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL  
RESSOURCES HUMAINES - DROIT SOCIAL  
COMPTABILITÉ - GESTION - FINANCES  
SECRÉTARIAT - ACCUEIL  
QUALITÉ - ENVIRONNEMENT  
ACHATS - LOGISTIQUE  
TECHNIQUES INDUSTRIELLES

## FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

PRÉVENTION  
SÉCURITÉ  
ÉNERGIE

## FORMATIONS LINGUISTIQUES

+ 23 LANGUES ENSEIGNÉES  
CENTRE D'EXAMEN TOEIC CAMBRIDGE BULATS TOSA  
IMMERSION EN FRANCE ET ETRANGER

## FORMATIONS MÉTIERS

COMMERCE VENTE DISTRIBUTION  
SECRÉTARIAT, COMPTABILITÉ ET TOURISME  
INFORMATIQUE  
INDUSTRIE  
ARTISANAT

+ 80 FORMATIONS CERTIFIANTES ET DIPLÔMANTES





**MERCI À VOUS**